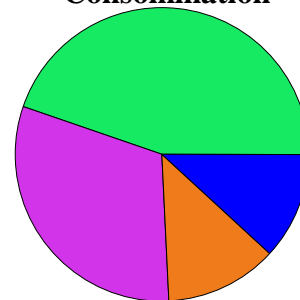


Résumé de l'étude pour une maison individuelle

Groupe	Refroid.	Catégorie	Tic	Tic Réf.
Partie NON CLIM	non refroidi	CE1	26,64 °C	31,36 °C
		Ubat Base	Ubat Max	Ecart
Respect Ubat Max (Art. 39)		0,461	0,553	37,87 %
		C Ch+Fr+Ecs	Cep Max	Ecart
Respect Cep Max (Art. 9)		-6,80	0,00	
Résultat		Projet	Réf.	Ecart
Ubat		0,343	0,470	27,02 %
Cep		7,39	119,77	93,83 %

Consommation



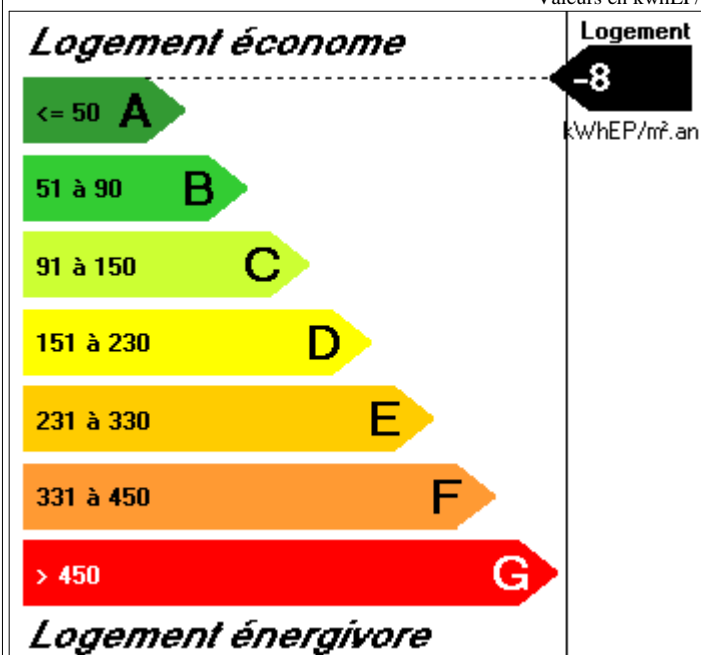
- Chauffage (26,11)
- ECS (18,14)
- Eclairage (7,31)
- Auxiliaires (6,88)

Consommations en kWhEP/m² de Shon

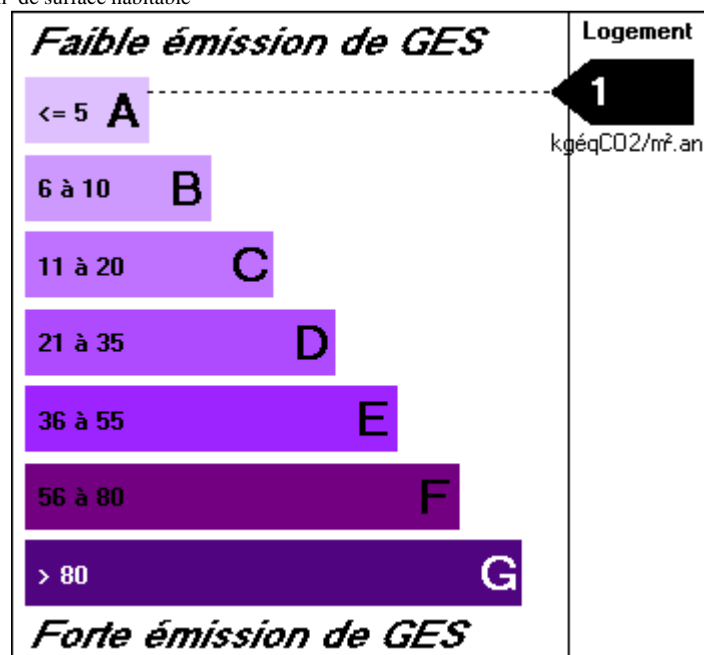
Le bâtiment est conforme à la RT2005 (Label BBC2005) au sens des ThCE.

Echelle des consommations d'énergie

Valeurs en kWhEP/m² de surface habitable



Echelle des émissions de gaz à effet de serre



Nota : L'étiquette Energie et l'étiquette Emission de Gaz à effet de serre ne peuvent être équivalentes aux dispositions concernant la production du diagnostic de performance énergétique portant sur un bâtiment ou partie de bâtiment neuf est exigé pour les dépôts de demande de permis de construire postérieure au 30 juin 2007.

CONTROLE LABELS / EXTENSION du COS

CONFORMITE au LABEL BBC 2005 option EFFINERGIE à partir du 01/10/2009

Cep BBC2005 = 1,6 kWh/m² <= Ceprèf BBC2005 = 50,0 kWh/m² Respecte

Cep EFFINERGIE = 17,7 kWh/m² <= Ceprèf EFFINERGIE = 50,0 kWh/m² Respecte

Ubat = 0,343 W/°C <= Ubatmax - 30% = 0,387 W/°C Respecte

Exclusivement pour ce label, le coefficient de transformation en énergie primaire de l'énergie bois pour le calcul des consommations conventionnelles d'énergie primaire est pris, par convention, égal à 0,6.

La surface habitable doit inclure la partie aménageable des combles et du sous-sol

Les conditions du label BBC 2005 option EFFINERGIE concernant le Cep sont respectées

Le confort d'été et les gardes-fou devront être conformes